

RÉUNION DU 10 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix septembre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis RICHAUDEAU, Maire.

Date de convocation : 3 septembre 2019

Présents : Jean-Louis RICHAUDEAU, Daniel RENAULT, Frédéric BRUNETEAU. Bruno MOUNIER, Christine RATEAUD, Laurent COSNARD, Aurélie ROY et Emilie JOLLY.

Absents excusés : Peggy PELLETIER

Secrétaire de séance : Emilie JOLLY

DERNIER PV DE REUNION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dernier PV de réunion.

CLASSEMENT DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la séance du 11 décembre 2018 le conseil municipal avait décidé la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale.

Monsieur le Maire présente l'étude faite précisant que la refonte du tableau de classement de la voirie communale ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par les voies.

La longueur des voies communales deviendraient :

- Voies communales à caractères de chemins et de rues : 21 525 ml
- Voies communales à caractère de place : 1 198m²

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité les membres présents, approuvent la refonte du tableau de classement des voies communales.

ACHAT D'UN PC PORTABLE

Monsieur le Maire informe que l'enquête publique pour l'élaboration du PLU va débiter au 15 octobre pour une durée de 1 mois.

Suite à une rencontre avec Monsieur FAUR, commissaire enquêteur, il est obligatoire d'avoir un ordinateur à disposition du public pour la consultation du dossier.

Il convient donc d'en acheter un. Un ordinateur portable est plus approprié car il permettra aux élus de l'utiliser même lors de réunions à l'extérieur.

Un devis nous a été adressé par Soluris pour un montant de 1576.88 €.

Après lecture des prestations proposées dans ce devis, les membres du conseil municipal, acceptent le devis et chargent Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier.

CHANGEMENT DE NOM DU SYNDICAT DES EAUX

Le Maire fait part de la délibération du Comité Syndical du 20 juin 2019 approuvant le changement de dénomination du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime qui devient Eau 17.

Le Maire donne lecture de la note de synthèse transmise par le Syndicat des Eaux.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le changement de dénomination du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime qui devient Eau 17.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision du Comité du Syndicat des Eaux, réuni le 20 juin 2019, de modifier ses statuts afin de prendre en compte :

- Les conséquences de la loi Notre et de la loi Ferrand
- La représentation des EPCI ainsi que celle des communes à travers des collèges
- Le nombre de membres du bureau qui sera fixé par le Comité
- Les commissions territoriales qui seront calquées sur le périmètre des EPCI
- Les activités accessoires : eaux pluviales urbaines des EPCI

Le Maire donne lecture de la note de synthèse transmise par le Syndicat des Eaux ainsi que du projet des statuts.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la modification des statuts.

ADHESION AU SYNDICAT DES EAUX

Par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juin 2019, la ville de Saintes a demandé son adhésion au syndicat pour les compétences eau et assainissement collectif.

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision du Comité du Syndicat des Eaux, réuni le 20 juin 2019, d'accepter l'adhésion de la Ville de Saintes pour les compétences eau potable et assainissement collectif ; la compétence assainissement non collectif ayant déjà été transférée.

Le maire donne lecture de la délibération du Comité Syndical.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve l'adhésion au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime (Eau 17) de la ville de Saintes pour les compétences eau potable et assainissement collectif.

CHEMIN VC 20 (PARTIE ASF) ET BOIS BROSSARD

Monsieur le Maire informe que la cession du chemin par ASF suite au PV (parcelle ZN 70 latérale à l'autoroute – voie rétablie de 326 ml du PK 25.540 au PK 25.80) au profit de la commune n'a jamais été actée.

Il convient donc de régulariser la situation en passant l'acte notarié correspondant.

Monsieur le Maire propose également au Conseil de l'achat du Bois Brossard de 9 hectares environ.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de notarié pour régulariser la situation ainsi que tout document se rapportant à ce dossier. De plus une offre de 5 à 6000 € va être proposée pour l'achat du Bois Brossard.

QUESTIONS DIVERSES

1. Publicité PLU : Monsieur le Maire présente le devis de Peiro Caillaud pour la réalisation des affiches pour l'avis d'ouverture de l'enquête publique : 24.90 € pour 15 A2. Il présente également les devis reçus des journaux pour la parution de l'annonce légale. Il est décidé de prendre les 2 moins chers soit 463.01 € dans l'Agriculteur Charentais et 468.58 € dans l'Angérien
2. Décorations de Noël : le contrat de location ayant pris fin, il convient de prendre une décision pour les décorations de Noël. Il est décidé de reconduire le contrat actuel avec la société Fillon pour une durée de 3 ans
3. Point incendie : présentation des emplacements définis pour envoi au SDIS pour validation Le conseil donne son accord
4. Subvention : lecture des différents courriers de remerciement pour le versement des subventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.